

Technicienne ou technicien en éducation spécialisée



La formation

La formation requise est un diplôme d'études collégiales en technique d'éducation spécialisée ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.



Les acteurs de l'adaptation scolaire chez le personnel de soutien.

Travailler en équipe suppose que les rôles et fonctions de chacune et chacun soient bien définis et adaptés au milieu scolaire. Tous les acteurs doivent travailler en collaboration pour répondre adéquatement aux besoins de l'élève.

Une façon efficace d'y arriver repose sur l'apport de chacun au plan d'intervention selon son champ de compétences.

** selon protocole établi: voir trousse Interventions en situations de crises*

Historique

Depuis plus de trente ans, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES) travaillent dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Les TES font parties intégrantes des services directs aux élèves .

Le milieu scolaire tente de s'adapter aux changements de la société québécoise moderne. Suite aux différents bouleversements sociaux tels que l'éclatement de la famille, la maladie, les incapacités mentales, la pauvreté, l'intégration des élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage, le TES devient un acteur important pour la réussite de ces élève. La charge de travail de tout le personnel scolaire est alors affectée par cette évolution.

La clientèle

Le TES peut travailler en individuel ou auprès d'un groupe avec la clientèle visée par les services en éducation spécialisée en milieu scolaire qui sont : les élèves à risques,

Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH), Trouble Déficitaire de l'Attention (TDA), Troubles du Comportement (TC), Déficience Intellectuelle (DI), difficultés d'apprentissage, troubles d'apprentissages, déficience langagière, trouble du spectre de l'autisme (TSA), psychopathologies,

Les milieux de travail

Les TES sont présent dans les écoles primaires et secondaires. Ils travaillent dans les classes régulières ou en adaptation scolaires. Les interventions peuvent se faire de manière individuelle ou en groupe. Ils peuvent superviser un local de retrait ou encore effectuer le suivi de stage en milieu de travail.

Rôles et responsabilités

Le travail du TES consiste à prendre en charge des élèves, dont une partie est en grande difficulté pour les aider à s'adapter à la vie en société, à surmonter leurs difficultés et à continuer leurs études. (1)

Sous la responsabilité de la direction de l'école, participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention :

- Sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs.
- Élabore son plan d'action et applique ses mesures.
- Évalue l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.
- Élabore et organise des activités éducatives visant à développer les habiletés sociales, cognitives et psychomotrices.
- Prépare au besoin, du matériel nécessaire à ses activités.
- Peut accompagner lors des stages en milieu de travail.
- Appuie l'élève dans ses apprentissages en reformulant les consignes et explications de l'enseignant.
- Fait de la relation d'aide.
- Utilise des techniques d'interventions en situation de crise.
- Assure l'encadrement des élèves suite à une sanction
- Réfère des élèves à des ressources spécialisées
- Consigne des observations et interventions et les communique aux intervenants concernés
- Peut être appelé à utiliser un ordinateur et différents logiciels pour les notes et mémos

(1) Delisle, Caroline, Analyse du travail des éducatrices spécialisées en contexte d'intégration scolaire dans les écoles primaires, Mémoire de maîtrise en relation industrielles, dirigé par Marie Bellemare, PH. D., ergonomiste, Université Laval,

Collaborateurs et collaboratrices

Afin de répondre aux besoins de l'élève, il est nécessaire de mettre au premier plan la collaboration et la communication des intervenants tel que :





Caractéristiques

Le/la TES est :

- Polyvalent(e)
- Créatif(ve)
- Ingénieur(euse)
- À l'écoute
- ...

Il/elle est capable de :

- S'adapter
- Trouver des solutions
- Communiquer
- Identifier les besoins
- Travailler en équipe
- ...

Dépliant à télécharger



Nature du travail*

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

Attributions caractéristiques

Sous la responsabilité de la direction de l'école et en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, elle participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention; elle sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés, élabore son plan d'action et applique ces mesures; elle évalue l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.

Elle élabore, organise et anime des activités éducatives ou de soutien pédagogique, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres; elle choisit, prépare et, au besoin, voit à l'adaptation ou à la fabrication du matériel nécessaire à ces activités. Elle collabore à la détermination et à la réalisation d'autres activités éducatives telles que l'organisation et la supervision de stages en milieu de travail.

Elle appuie l'élève dans ses apprentissages, notamment en classe; dans la mesure de ses compétences, elle l'aide dans la lecture et l'écriture et elle lui fournit des explications; elle l'aide dans l'apprentissage des leçons et l'exécution des devoirs. Elle observe la situation et intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement; elle leur procure une relation d'aide; elle utilise, lors de crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre; elle les accompagne dans leur démarche de modification de comportement; elle apporte son soutien à l'enseignante ou l'enseignant pour assurer, en classe, un environnement propice aux apprentissages.

Elle utilise des techniques de communication adaptées aux besoins des élèves.

Elle fournit de l'information pour sensibiliser les élèves aux diverses déviations ou dépendances et, au besoin, elle les rencontre pour les conseiller, les aider ou les référer à des ressources spécialisées.

Elle assure l'encadrement des élèves qui, à la suite d'une sanction, doivent suivre leur cours dans un local séparé; elle les aide à poursuivre leurs travaux scolaires; elle convient avec les élèves et les intervenantes et intervenants concernés des conditions de leur réintégration en classe.

Elle peut être appelée à accompagner les élèves en difficulté à l'arrivée et au départ des autobus scolaires.

Elle consigne ses observations et ses interventions, tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation des élèves.

Elle collabore, au besoin, avec les organismes de protection de la jeunesse et les autres intervenantes et intervenants externes, notamment en signalant les cas d'abus ou de négligence parentale; le cas échéant, elle assiste la direction concernée lors de fouilles d'élèves.

Elle rencontre les élèves, les parents et le personnel enseignant pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes.

Au besoin, elle administre les médicaments selon les prescriptions médicales et conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents; elle procure les premiers soins.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels nécessaires pour l'exécution de ses travaux.

Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

** La nature du travail, les attributions caractéristiques et les qualifications requises sont issues du [Plan de classification](#).*

Taux et échelles de traitement horaire (en dollars)

Échelon	Jusqu'au 2016-03-31	2016-04-01 au 2017-03-31	2017-04-04 au 2018-03-31	2018-04-01 au 2019-04-14	à compter du 2019-04-02#
1	22,31	22,64	23,04	23,50	23,12
2	22,99	23,33	23,74	24,21	23,94
3	23,72	24,08	24,50	24,99	24,88
4	24,45	24,82	25,25	25,76	25,78
5	25,25	25,63	26,08	26,60	26,73
6	25,98	26,37	26,83	27,37	27,73
7	26,81	27,21	27,69	28,24	28,74
8	27,62	28,03	28,52	29,09	29,80
9	28,50	28,93	29,44	30,03	30,72
10	29,35	29,79	30,31	30,92	31,65
11	30,30	30,75	31,29	31,92	32,62
12	31,25	31,72	32,28	32,93	33,61

#En 2019, la nouvelle structure salariale s'applique. Les salariés qui bénéficiaient des taux de 2018 aux cinq premiers échelons ne verront pas leur salaire diminuer. Les cinq premiers échelons s'appliqueront aux nouveaux travailleurs. [Plus de détails sur la nouvelle structure salariale.](#)